

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/39 EN DATE DU 28/09/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 28 Septembre 2023, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 22 septembre 2023, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. DUBARRY. ESCALIER. BAYLE. MARCILLAUD. BRUZAT

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE. LEVEQUE. MOUSNIER. CARREAUD

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance

VENTE DU LOT N°3 DE LA PARCELLE A136

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Madame ARGENTIN a acheté une maison rue de la mairie à St Martin Le Vieux, cadastrée section A n°136. Il s'avère qu'une partie de la toiture de cette maison appartient à la commune de St Martin le Vieux depuis 1974. Madame ARGENTIN a demandé à acheter cette partie qui correspond au lot n°3.

Considérant l'origine de propriété du 24 mai 1974,

Considérant la demande d'achat de Madame ARGENTIN,

Considérant que ce bien appartient au domaine privé de la commune,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de vendre à Mme ARGENTIN le lot n°3 de la parcelle A136 pour une valeur de 100€ TTC.
- désigne Maître PINLON Notaire, sis à AIXE/SUR/VIENNE, 37 ave du Président Wilson pour rédiger les actes nécessaires à la transaction.
- Dit que les frais de notaires, de géomètre et d'éventuels frais de diagnostics immobiliers incomberont à Madame ARGENTIN.
- autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;
Le Maire, Sylvie ACHARD

